

Projet tableau de bord

Feuille de liaison

n° 2

Chers amis,

Voici donc déjà la deuxième feuille de liaison du projet tableau de bord, bonne lecture.

1. Consentement des patients et respect de la vie privée

Un travail important de recherche et de recoupement d'information, de réflexion et de discussions a été mené à la Fédération. Il en résulte qu'une déclaration de traitement de données à caractère personnel a été faite auprès de la commission de la vie privée. Une proposition de charte entre la Fédération et les ASI dans le cadre du recueil et de l'analyse des données est en cours de rédaction. Nous avons également réfléchi à ce qui doit être mis en place pour informer le patient de ses droits et de l'usage qui sera fait de ses données.

Vous trouverez ci-joint un document détaillant les démarches effectuées auprès de la commission de la vie privée ainsi que tout ce qui concerne le consentement du patient. Vous recevrez prochainement la version provisoire de la charte proposée par la Fédération. Cette charte expliquera en détail l'utilisation qui sera faite des données que la Fédération recevra dans le cadre du projet tableau de bord ou en dehors. Vous aurez la possibilité d'émettre des remarques sur le contenu de cette charte et nous en tiendrons compte lors de la rédaction de sa version définitive : l'objectif est bien d'avoir un texte d'accord commun.

2. Extraction des données

Extraction et récolte des données :

L'extraction des données est prévue cette année **entre le 15 et le 25 septembre**, de manière à laisser un peu de temps pour l'analyse des données avant la rédaction du rapport final à la Région wallonne.

Un petit mode d'emploi d'extraction pour le logiciel Pricare est joint à ce courrier. A ce stade, il ne nous a pas été possible de réaliser un mode d'emploi de ce type pour tous les

autres logiciels. Si vous avez un problème, (avec Pricare ou les autres logiciels), contactez-nous immédiatement, nous vous aiderons à le résoudre ou nous vous mettrons en contact avec une personne qui travaille avec le même logiciel que vous et qui pourra vous donner un coup de main.

Les données peuvent être enregistrées sous format access (c'est le cas dans pricare), excel ou database, sur une disquette ou un CD-ROM. Vous pouvez l'envoyer par la poste à Marie Marganne, Fédération des maisons médicales ; bld du Midi, 25 bte 5 ; 1000 Bruxelles.

Veillez bien à l'anonymat de vos données, vérifiez, par exemple que certaines remarques ne contiennent pas les coordonnées des personnes ou le nom de leur conjoint.

Grammaire d'encodage :

Nous vous demandons de bien vouloir accompagner vos données d'un document précisant dans quelles conditions elles ont été encodées et extraites. Pour cela, merci de répondre aux quelques questions ci-dessous :

Extraction :

- A quelle date ont-elles été extraites ?
- Y a-t-il eu des problèmes d'extraction ? De quel ordre ?

Encodage

- Mammographie : encodez-vous une mammographie lorsque vous avez le protocole en mains ou quand la patiente dit qu'elle a été faite ?
- Vaccinations : idem
- Quand un enfant est soigné chez vous sans que son père ou sa mère ne le soit également, qu'encodez-vous dans le champ titulaire ?
- Quelle adresse est encodée sous quelle appellation ? (dans Pricare deux adresses peuvent être encodées : adresse 1 et adresse 2)
- Où et comment encodez-vous le tabagisme d'un patient ?
- Donnez-vous un numéro de dossier à chaque personne vue dans la MM/ASI ?
Si oui, avez-vous des numéros différents pour identifier certains groupes de patients ?
lesquels ? Une mise à jour est-elle prévue pour supprimer les dossiers de patients qui ne sont pas revenus après X années ? ou autre ?
Si non, les encodez-vous ? les facturez-vous ? comment ?
- Autres remarques

Remarques générales sur l'encodage ?

3. Groupe de travail spécifique MM/ASI à l'acte

Il avait été prévu de rechercher, ensemble, des solutions aux questions techniques spécifiques aux maisons médicales à l'acte. Dans ce cadre, une réunion est prévue le **3 octobre de 14h00 à 15h30** à la maison médicale de la Plante, Chaussée de Dinant n°115, 5000 Namur.

Cette réunion a pour objectif de choisir des critères pour définir quelle population est concernée par ce projet. Nous en profiterons pour aborder les spécificités de l'encodage pour les MM/ASI à l'acte.

Chacun est le bienvenu, à condition de prévenir Marie Marganne à la Fédération avant le 26 septembre.

Pour toute information concernant ce projet :

Marie Marganne :

marie.marganne@fmm.be

02 / 501 60 14